



**Conseil Municipal du 22 mars 2026
Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn**

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 031-213105844-20260323-DELIB2026009-DE



Délibération 2026-009

Election des Adjoints au Maire

L'An deux mille vingt-six et le dimanche 22 mars à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis à la salle de Bernadou sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 mars 2026.

Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, Mme Audrey RAMOND, M. Mickael MOULON, Mme Céline CAMMAS, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, Mme Sonia GOMEZ, M. Hervé BENECH, Mme Océane HILLAIRET, M. Guillaume TURROQUES, Mme Chloé PLACIER, M. Michel NOT, Mme Nathalie BLATCHE, M. Olivier DE BENEDICTIS, Mme Louise MICHARD.

Conseillers ayant donné pouvoir

Aucun

Conseillers absents

M. Jean-Marc DUMOULIN
Mme Florence DELTORT
M. Philippe VIGUIE

Secrétaire de séance

Mme Audrey RAMOND

Membres en exercice - 29

Membres présents - 26

Pouvoirs - 0

Membres absents – 03



Exposé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026/008 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à huit,

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires, ci-dessus rappelées.

CONSTITUTION DU BUREAU :

Monsieur le Maire propose de désigner pour ce scrutin deux assesseurs :

- Mesdames Brigitte BERTO et Sonia GOMES de la liste « Ensemble pour Villemur ».

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Le Maire au nom de la liste « Ensemble pour Villemur » propose la liste d'adjoints suivante :

Caroline VILLA
Quentin DUROS
Sabrina ROMERO
Pierre CRESUT
Nathalie GILARD
Jean-Louis LATUGAYE
Jade MALAFOSSE
Jacques ASO

Monsieur Olivier DE BENEDICTIS pour la liste « Agir pour Villemur » ne propose pas de liste d'adjoints.

RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Après dépouillement effectué par les assesseurs, les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de votants	26
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité Absolue	14

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
Liste conduite par M. Serge MOULET	24	Vingt-Quatre



Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste ci-après :

1 ^{er} Adjoint	Caroline VILLA
2 ^{ème} Adjoint	Quentin DUROS
3 ^{ème} Adjoint	Sabrina ROMERO
4 ^{ème} Adjoint	Pierre CRESUT
5 ^{ème} Adjoint	Nathalie GILARD
6 ^{ème} Adjoint	Jean-Louis LATUGAYE
7 ^{ème} Adjoint	Jade MALAFOSSE
8 ^{ème} Adjoint	Jacques ASO

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Audrey RAMOND



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge MOULET